

Éligibilité des candidats

Qui est éligible pour se présenter à un siège ?

Tous les membres élus des Conseils pour l'Éducation doivent être parents ou tuteurs légaux d'élèves fréquentant actuellement une école ou un programme financé par le Système des écoles publiques de la Ville de New York (New York City Public Schools - NYCPS). D'autres exigences varient en fonction du conseil :

- **Conseils communautaires pour l'Éducation (CEC) :** votre enfant doit être un ou une élève du Pré-K au grade 8 fréquentant une école de district dans le district communautaire scolaire où vous souhaitez occuper un siège au CEC. Si votre enfant est dans un programme du District 75 (D75) appartenant au district géographique du CEC, vous pouvez également poser votre candidature pour un siège réservé au D75.
- **Conseil de la Ville pour les lycées (CCHS) :** votre enfant doit actuellement fréquenter un lycée public de NYC, à l'exception des lycées à charte. Chaque borough a une procédure distincte d'élection ; l'emplacement de l'école de votre enfant détermine le bulletin de vote auquel vous avez droit.
- **Conseil de la Ville pour les Apprenants de la langue anglaise (CCELL) :** vous devez avoir un ou une enfant dans la catégorie des Apprenants de la langue anglaise (ELL), actuellement dans un programme Dual Language, un programme pour l'Éducation bilingue transitoire ou un programme Anglais nouvelle langue (ENL) ou qui était dans un tel programme durant les deux années précédentes.
- **Conseil de la Ville pour l'éducation spécialisée (CCSE) :** vous devez avoir un ou une enfant actuellement titulaire d'un Programme d'éducation personnalisé (IEP) et recevant des services financés par le NYCPS dans une école publique, à charte ou privée.

- **Conseil de la Ville pour le District 75 (CCD75) :** vous devez avoir un ou une enfant dans une école ou un programme du District 75. Cela vous donne également le droit de présenter votre candidature pour le CEC du district où se trouve le programme de votre enfant.

Quand votre éligibilité est-elle déterminée ?

L'éligibilité pour le **mandat 2025-2027** est déterminée à la date à laquelle vous présentez votre demande de candidature.

- **CEC et CCHS :** vous pouvez finir votre mandat de deux années, même si votre enfant de fréquente plus une école qualifiante.
- **CCELL, CCSE et CCD75 :** vous devez démissionner si votre enfant ne fait plus partie des catégories qualifiantes comme les ELL (CCELL), n'est plus titulaire d'un IEP (CCSE) ou ne fréquente plus une école du D75 (CCD75).

Qui n'est pas éligible à un siège au sein d'un Conseil pour l'Éducation ?

Les employés du NYCPS, la majorité des responsables publics élus et les membres de la Commission sur la politique éducative ne sont pas éligibles. Si vous appartenez à l'une de ces catégories, vous pouvez présenter votre candidature pour un siège mais devez choisir entre votre fonction actuelle et un siège au sein d'un conseil si vous êtes élu(e). D'autres restrictions peuvent s'appliquer ; consultez les Dispositions réglementaires D-140-170 de la chancellerie (schools.nyc.gov/VolumeD).

schools.nyc.gov/Elections2025

[f](#) [@](#) [X](#) [v](#) /nycschools

T-37736 (French)

Pour en savoir plus sur les critères d'éligibilité, veuillez aller sur schools.nyc.gov/Elections2025. Si vous avez d'autres questions, veuillez contacter Elections2025@schools.nyc.gov.

Liste des démarches à suivre par les candidats

JANVIER-FÉVRIER 2025

Période de candidature

- Vous devez avoir un compte New York City Schools (NYCSA) à votre nom et auquel tous vos enfants sont liés** pour pouvoir vous présenter ou voter pour un siège dans un conseil. Pour découvrir comment vous inscrire pour un nouveau compte et y ajouter des élèves, allez sur schools.nyc.gov/NYCSA.
- En savoir plus sur les fonctions au sein des Conseils pour l'Éducation** : participez à une réunion d'un conseil local, parlez aux membres actuels et lisez le guide des élections des Conseils communautaires et Conseils de la Ville pour l'Éducation pour en savoir plus sur les fonctions des membres.
- Déterminez votre éligibilité pour le conseil auquel vous souhaitez vous présenter** : tous les membres élus des Conseils pour l'Éducation doivent être parents ou tuteurs légaux d'élèves fréquentant actuellement une école ou un programme financé par le NYCPS. Lisez le guide sur l'éligibilité des candidats pour découvrir les critères spécifiques pour chaque conseil. Une fois que vous aurez commencé votre demande de candidature, le NYCSA déterminera automatiquement les conseils auxquels vous pouvez vous présenter.
- Rédigez une brève déclaration de candidature** : les déclarations personnelles ne sont pas obligatoires, mais sont fortement encouragées. Elles seront publiées pour les électeurs et sont un excellent moyen d'entrer en contact avec eux !
- Soumettez votre demande de candidature** : la candidature peut être remplie en 5 à 10 minutes.

Les parents voteront pour l'ensemble des 357 sièges des membres des conseils d'ici le 13 mai 2025. Les résultats seront annoncés en juin. Les membres élus siégeront pour des mandats de deux ans à partir du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2027.

schools.nyc.gov/Elections2025

[f](#) [@](#) [X](#) [v](#) /nycschools

FÉVRIER-AVRIL 2025

Forums et campagnes des candidats

Expliquez à votre communauté pourquoi il faudrait vous élire. Les candidats peuvent :

- Participer au forum virtuel des candidats pour le ou les conseils qui les intéressent — ce sont les seuls événements de campagne soutenus par le NYCPS.
- Contacter les électeurs potentiels via les listes de diffusion par e-mail, les réseaux sociaux, le courrier, les blogs ou les sites Internet.
- Écrire des tribunes libres ou des articles qui aident à promouvoir leurs opinions sur les questions éducatives.
- Demander à leurs amis et leur famille de se porter volontaires pour aider à promouvoir leur campagne.
- Distribuer des flyers et d'autres matériels de campagne dans les lieux publics de leur quartier.

Veillez au respect des directives notamment :

- **Aucune** campagne ou publicité n'est autorisée dans les locaux du NYCPS.
- Les employés du NYCPS ne sont pas autorisés à participer aux campagnes.
- Les candidats ne peuvent pas accepter de soutiens ou de contributions politiques.

N'oubliez pas de garder une trace (p. ex., des reçus ou des bordereaux) de l'argent que vous dépensez pour votre campagne. Les dépenses des candidats ne peuvent pas dépasser 500 \$.

- Perspectives d'avenir : votes et résultats des élections

Pour en savoir plus sur le processus de candidature pour un siège, allez sur schools.nyc.gov/Elections2025.